

## Conseil communal Aigle

### Postulat pour la création d'un sentier nature à destination des personnes à mobilité réduite ainsi que leurs accompagnateurs

Monsieur le président, chères et chers membres du Conseil Communal,

Le but du présent postulat est de demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un parcours forestier destiné à permettre aux personnes à mobilité réduite ou souffrant de troubles de la vision de pouvoir se promener en milieu forestier sans difficultés. À l'heure où l'homme se déplace sans limites de frontières, il est inacceptable que des personnes à mobilité réduite n'aient pas la possibilité de faire une simple promenade en forêt. Un modèle très intéressant existe déjà entre les villages de Villars-Tiercelin, Corcelles-le-Jorat et Peney-le-Jorat.

Cette voie de promenade existante a été aménagée avec le soutien de diverses associations d'aide aux PMR, fondations de soutiens financiers ainsi que la fondation vaudoise de probation (FVP). La FVP est une institution de droit privé créée afin de répondre aux besoins des personnes majeures et mineures sanctionnées par la justice pénale. La FVP dispose d'ateliers apportant un accompagnement professionnel aux personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG).

Le TIG est exécuté au service des collectivités publiques, dans un objectif de réparation des torts. La plus-value apportée à notre population souffrant d'handicap semble évidente, mais cela ne s'arrête pas là. Par exemple, les bambins découvrant la marche avec leurs grands-parents, les écoles, les joggeurs et même de temps à autre des skieurs de fond se rendant sur place afin de profiter du sentier situé dans le Jorat sont légion. Nous vous proposons, en cas d'acceptation de ce postulat, de le renvoyer directement en Municipalité pour traitement.

Au nom du groupe PLR Aigle, Alexandre Favre

Aigle, le 24 mars 2022